

SAS LES JARDINS DE L'ENTRE DEUX

25, rue Sainte Philomène
33 300 BORDEAUX
Tél : 05 56 36 70 38

9, Route de Créon (D13)
Chemin du Moulin à Vent
Lieu-dit "Maillet"

Lotissement « LES JARDINS DE L'ENTRE DEUX »

Référence Cadastre :
Section B n°92
02ha10a95ca

PROGRAMME DES TRAVAUX

PA08a

DOSSIER PERMIS D'AMÉNAGER

Dossier : 25.029		25 029 - VRD - PA.dwg
Dressé	Date	Objet de la modification
J.P.R.	02-12-25	1 ^{ère} émission
...	...	...
...	...	...
...	...	...
...	...	...

Commune du POUT

Lotissement « LES JARDINS DE L'ENTRE DEUX »

PROGRAMME DES TRAVAUX

I. VOIRIE

Les lots 1 à 36 seront desservis par la voie interne de l'opération. (cf. PA04-PLAN DE COMPOSITION)

Les voies nouvelles du lotissement, les accès et les stationnements seront constituées à partir d'un fond de forme nivelé et compacté (classe de plateforme visée : PF2), d'une structure réservoir pour le stockage des eaux pluviales (matériau de type diorite à 40% de vide sur 40 cm d'épaisseur minimum enveloppé d'un géotextile). Cette fondation sera complétée par 15 cm (épaisseur minimum) de GNT 0/31.5 et recouverte d'un enrobé dense 0/10 à raison de 120 kg/m² (épaisseur après compactage 5cm – y compris d'accrochage).

La chaussée aura un profil en travers mono pente et sera délimitée par des bordures Type 3 et CR2 assurant l'écoulement des eaux pluviales vers les noues périphériques conformément aux profils en travers.

Les cheminements seront en diorite 0/6 grise (5cm d'épaisseur) sur fondation en GNT 0/31.5 sur 20cm d'épaisseur.

La zone humide conservée sera protégée par une clôture en phase chantier (Type clôture à mouton – hauteur 1.80m).

II. ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Les lots 1 à 36 créés seront raccordés par branchements simples ou doubles en PVC CR8 Ø 160 mm équipés de pots de branchement PVC Ø 315 mm avec fonte siglée EU sur le collecteur Ø 200 EU à réaliser sous les voies nouvelles, pour récupérer ces eaux usées et les acheminer jusqu'au réseau existant sous la Route de Créon (cf. PA8b ASSAINISSEMENT).

III. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

Compte tenu de la faible perméabilité du sol, les eaux générées par l'imperméabilisation due aux espaces communs seront dirigées vers des noues paysagères bordant les voies à créer et/ou dans la structure réservoir de chaussée.

Ces noues et structures réservoirs seront dimensionnées de façon à permettre le stockage des eaux pluviales avant rejet régulé dans l'exutoire naturel au fossé existant Route de Créon. (Cf Note de Calculs Eaux pluviales en annexe)

Les futurs acquéreurs devront prévoir sur leur lot une solution compensatoire individuelle par régulation. Le débit de fuite (3L/s/ha maximum) de chacune de ces solutions compensatoires sera rejeté dans le réseau Eaux pluviales mis en place sous la voie nouvelle. Un pot de branchement PVC Ø 315 mm avec une réduction de 20mm sera réalisé à cet effet au droit de chaque lot.

IV. IV – EAU POTABLE - INCENDIE

Tous les lots seront desservis en eau potable via la création d'une canalisation, dimensionnée et raccordée par le gestionnaire, au réseau existant sur Domaine Public, conformément au PA8c Plan des réseaux divers, joint au présent dossier.

Les branchements des lots seront réalisés en canalisation PEHD Ø 32 mm, à raccorder dans des borne type Sainte Lizaïgne, équipées de vanne d'arrêt.

La défense incendie sera assurée par le poteau incendie à poser au centre de l'opération.

V. ELECTRICITE

L'alimentation en énergie électrique sera assurée par la réalisation d'un réseau souterrain à raccorder au réseau existant le plus proche Route de Créon.

Ce réseau sera conforme au plan approuvé par les Services d'ENEDIS. Les branchements seront réalisés au moyen de coffrets CIBE et/ou coffrets REMBT.

VI. ECLAIRAGE

La voie intérieure du lotissement sera éclairée par des candélabres avec des lanternes LED (modèle à valider en concertation avec les services techniques de la Commune). Un fourreau sera posé et mis en attente en limite de Domaine Public pour un futur raccordement au réseau public.

VII. TELEPHONE / FIBRE OPTIQUE

La desserte en téléphonie sera raccordée en souterrain au réseau existant Route de Créon, une chambre L2T sera réalisée en entrée d'opération à cet effet. Chaque lot sera desservi depuis le réseau à mettre en place par un réseau enterré constitué de 2 fourreaux PVC Ø 42/45. (cf. PA8c Réseaux Souples)

Le réseau sera dimensionné afin de recevoir la fibre optique.

ANNEXE : NOTE DE CALCULS EAUX PLUVIALES

Le principe à retenir concernant l'évacuation et le traitement des eaux pluviales est le stockage / régulation compte tenu de la perméabilité du sol (Cf Enquête Hydrogéologique du CERAG de Mai 2005)

- *Parties communes (chaussée-accès-stationnements-trottoirs en béton)*

les eaux générées par l'imperméabilisation due aux espaces communs seront dirigées vers des noues paysagères bordant les voies à créer et/ou dans la structure réservoir de chaussée.

Ces noues et structures réservoirs (Diorite 40/70 à 40% d'indice de vide) seront dimensionnées de façon à permettre le stockage des eaux pluviales avant rejet régulé dans l'exutoire naturel au fossé existant Route de Créon.

Le projet est découpé en deux Bassins Versants principaux A et B, eux-mêmes subdivisés en sous bassins versants I à VIII.

La note de calculs « Méthode des Pluies », fournie en page suivante, nous indique un volume de stockage de 51m³ pour le Bassin versant A et 35m³ pour le Bassin versant B (pour une durée de retour de 30 ans).

Un rejet régulé de ces eaux (débit maximum 3L/s/ha) sera garanti par un ouvrage de régulation de type 1 allégé en béton avec clapet anti-retour an aval de chaque bassin versant. Il se fera, pour l'exutoire définitif, par un carottage en diamètre 300mm sur le fossé à buser Route de Créon, conformément au plan PA8b Plan d'Assainissement.

							Ouvrages de stockage	
	BV	Emprise BV (m²)	S imp (m²)	S ev (m²)	V Théorique(m3)	V stocké (m3)	V sous chaussée (m3)	V noue(m3)
A	I	848	428	420	17	20	15	5
	II	586	352	234	14	17	0	17
	III	621	244	377	9	22	0	22
	IV	459	288	171	11	12	0	12
TOTAL A		2514	1312	1202	51	71	15	56
B	V	542	319	223	11	15	0	15
	VI	276	145	131	5	7	0	7
	VII	695	423	272	14	26	0	26
	VIII	210	139	71	5	7	7	0
TOTAL B		1723	1026	697	35	55	7	48

Méthode des Pluies

PROJET - BASSIN VERSANT A

Calcul du volume de fuite

Surface	0,2514	ha	Surface active	0,14212	ha
Qf	3,00E-03	m³/s			
Vf	1,8E-01	x t			

Calcul du volume d'apport

SIP	1312	1180,80
EV	1202	240,4
		0,56531424

$$I = a \cdot t^b$$

$$H = a \cdot t^{(1-b)}$$

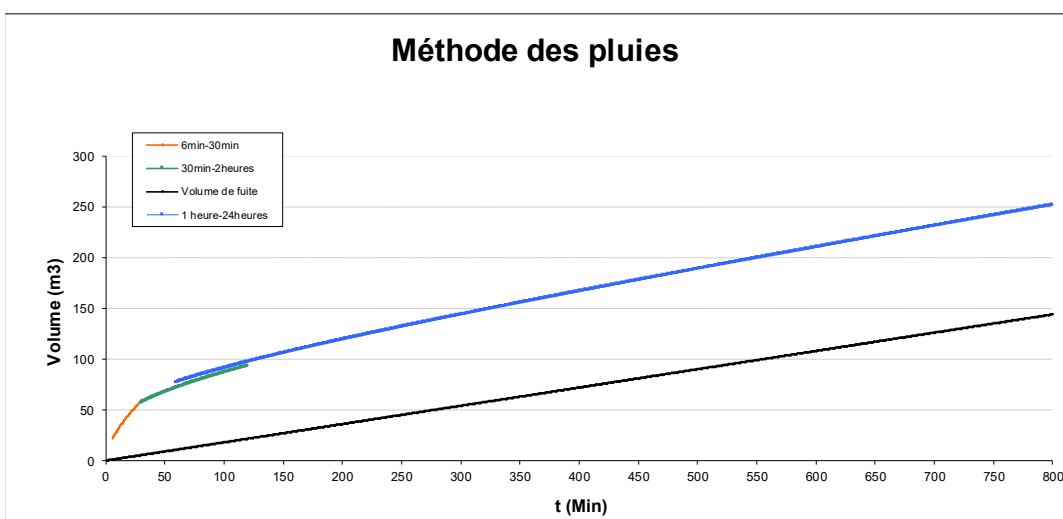
$$V = a \cdot t^{(1-b)} \cdot 10 \cdot Sa$$

Méthode Graphique

On construit la courbe enveloppe de pluie en prenant en compte les différents coefficients a et b suivant les durées d'averses

Récurrence 30 ans

Durée de retour	Durée d'averse					
	6 minutes à 30 minutes		30 minutes à 2 heures		1 heure à 24 heures	
	a	b	a	b	a	b
30	5,309	0,425	16,391	0,765	21,83	0,814



t	87 minutes
Δ Vmax	51 m³
VOLUME	51m3

Temps de vidange	559 minutes
------------------	-------------

Méthode des Pluies

PROJET - BASSIN VERSANT B

Calcul du volume de fuite

Surface	0,1723	ha	Surface active	0,10628	ha
Qf	3,00E-03	m³/s			
Vf	1,8E-01	x t			

Calcul du volume d'apport

SIP	1026	923,40
EV	697	139,4
		0,61683111

$$I = a \cdot t^b$$

$$H = a \cdot t^{(1-b)}$$

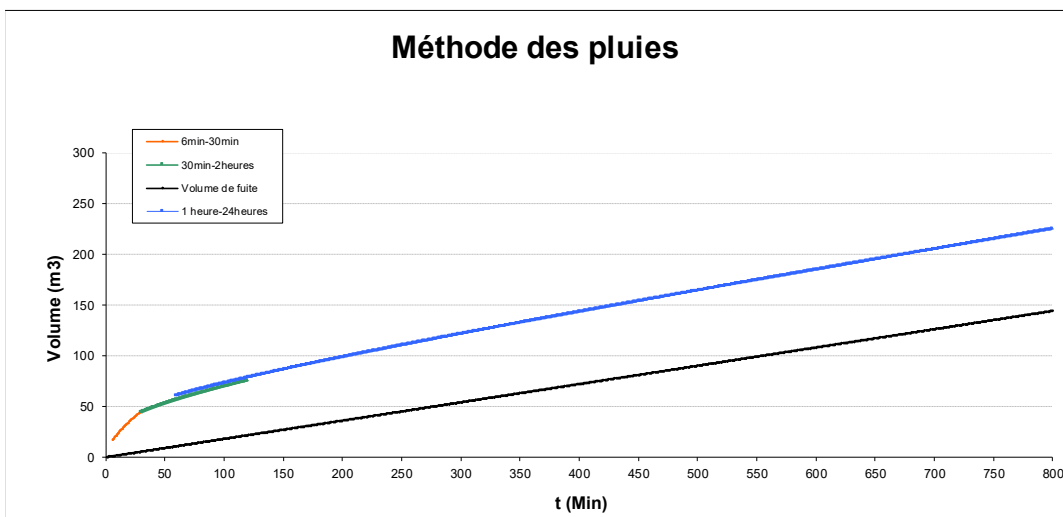
$$V = a \cdot t^{(1-b)} \cdot 10 \cdot Sa$$

Méthode Graphique

On construit la courbe enveloppe de pluie en prenant en compte les différents coefficients a et b suivant les durées d'averses

Récurrence 30 ans

Durée de retour	Durée d'averse					
	6 minutes à 30 minutes		30 minutes à 2 heures		1 heure à 24 heures	
	a	b	a	b	a	b
30	5,309	0,425	16,391	0,765	21,83	0,814



t	59 minutes
Δ Vmax	35 m³
VOLUME	35m3

Temps de vidange	391 minutes
------------------	-------------

Parties privatives :

Les propriétaires des lots devront s'équiper de massifs de stockage privés (cuves, casiers, structure réservoir...) pour éviter un rejet direct des eaux de ruissellement des parties imperméabilisées et pour permettre un rejet de débit régulé (3L/s/ha maximum) vers les pots de branchements EP qui seront installés au droit de chaque lot (diamètre de raccordement: Ø20mm) conformément au plan PA8b ASSAINISSEMENT.

Principe de dimensionnement des solutions compensatoires individuelles par régulation sur les lots privatifs (selon la note de calculs « Méthode des Pluies », pour une durée de retour de 30 ans) :

S imp/Lot (m²)	V Théorique(m3)
90	1,4
100	1,6
110	1,8
120	1,9
130	2,1
140	2,3
150	2,5
160	2,7
170	2,9
180	3,1